

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE
ARRÊTÉ N° PM149/2022

OBJET : **Règlementation de la circulation**
Marche blanche
Rue des Attignies, voie Nouvelle des Ferrières, rue des Forges, place Jasserand

NOUS, MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L 2212-2, L2212-5 ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de l'association FNVF (Fédération Nationale des Victimes de Féminicides), en date du 29 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'une marche blanche aura lieu en mémoire de Madame Nathalie DUCROS ;

CONSIDÉRANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle participants ;

CONSIDÉRANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

A R R Ê T O N S

ARTICLE 1 : Le samedi 22 octobre 2022, la circulation sera réglementée sur l'itinéraire suivant : rue des Attignies, voie Nouvelle des Ferrières, rue des Forges, place Jasserand, rue des Attignies.

ARTICLE 2 : Les automobilistes devront se conformer aux consignes données par tout agent de la force publique au moment du passage de la marche blanche.

ARTICLE 3 : Une signalisation appropriée sera installée par les services municipaux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats de la manifestation, 48 heures avant son début.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Acte publié le

14 OCT. 2022

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame la présidente de la FNVF, 15 le Gué, 35250 CHASNE-SUR-ILLET,
- Madame Marlène DUCROS, 426 chemin de la Charlisse, 69670 VAUGNERAY.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 10 octobre 2022



LE MAIRE : Bernard ROMIER